



Le mot du maire

Dans ce numéro :

Les échos du conseil	2
Bilan et perspectives	3
Bien vivre à Crozet Amap	4
Les illuminations de fin d'année Les modes de garde des petits	5
Règles d'urbanisme	6
Comité de jumelage Vie du site Internet	7
Le club des aînés Agenda	8

Voici venir le temps des premiers jours sans manteau, nous vivons à la campagne et les tas de bois diminuent tandis que les halos de fumée aux arômes réconfortants commencent à moins tourbillonner.

Aujourd'hui, le printemps approche et les jardins vont revivre. Il va falloir reprendre la route vers la déchetterie avec les tontes et les branchages.



Quelques gros flocons vont certainement encore nous rendre visite mais ils vont s'estomper pour laisser place à la verdure et aux pluies du printemps.

Chaque saison nous apporte son lot de contraintes et nous nous devons de les prendre avec philosophie: quelques retards avec la neige et l'état

des routes, quelques corvées avec les haies et les fauchages, quelques graviers portés sur nos chemins par les orages, quelques travaux pour fleurir le village.

Les préposés de la commune remplissent leurs journées pour effacer les contraintes et fleurir notre environnement.

Le printemps c'est le renouveau, le moment de réfléchir au cadre agréable dans lequel nous vivons et penser que tous les peuples n'ont pas cette chance.

Soyons optimistes et compréhensifs envers les autres, l'harmonie n'est pas qu'un mot, c'est un état d'esprit, c'est une manière de vivre qui rend la vie plus belle.

*Bon printemps
à tous.*

Le maire

Henri Piney



Les échos du conseil

Depuis septembre 2009, le conseil municipal a :

- accepté, à l'unanimité, de déléguer au maire ses compétences dans les domaines suivants :

- prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- passation des contrats d'assurance ainsi qu'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.
- acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle en matière d'urbanisme, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure et dans tous les autres cas, devant toutes les juridictions mais seulement en première instance.

- adopté, à l'unanimité, le budget de la zone artisanale de la Fontaine Sucrée.

- a accepté, à l'unanimité, le règlement de la zone annexé au permis d'aménager de la Fontaine Sucrée.

- a accepté, à l'unanimité, le règlement de la participation aux dépenses de fonctionnement des annexes sportives de Gex année 2008/2009 d'un montant de 5058.18 €.

- a approuvé, par 18 voix pour et une opposition, la modification N° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

- a accepté, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un terrain au club de VTT Bike Evasion.

- a accepté, à l'unanimité, le débat contradictoire sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

- a accepté, à l'unanimité, les décisions modificatives des budgets général et bois.

- a accepté, à l'unanimité, le contrat d'assurance dommages ouvrages établi par Groupama dans le cadre de l'extension et la réhabilitation le groupe scolaire.

- a accepté, par 14 voix pour, une abstention et une opposition, le principe d'une convention d'intervention foncière entre la commune et la SAFER.

- a accepté, à l'unanimité, l'échange de terrain avec la SARL Les Pugins (Indivision Antonioli-Vuaillet-Thomasset).

- a accepté, à l'unanimité, l'échange de terrain avec M. et

Mme Clarence, dans le cadre de l'aménagement du rond point du Marais Nord.

- a accepté, à l'unanimité, au prix de 50 € le m², la cession de 11 m² de terrain au profit de M. Burnet et de 76 m² au profit M. Bernasconi.

- a adopté, à l'unanimité, l'institution de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles, lors de leur première cession.

- accepté, à l'unanimité, les décisions modificatives N°2 au budget général et budget bois.

- a accepté, par 15 voix pour et une opposition, la signature de la convention avec la SAFER pour la réalisation de l'enquête sur un périmètre élargi.

- a accepté les devis de travaux pour la création de la bibliothèque salle des Mouilles.

- a autorisé le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la création de la bibliothèque.

- a accepté, à l'unanimité, la convention d'objectif 2010/2011 avec l'Office de Tourisme Pays de Gex-La Faucille.

- a accepté, à l'unanimité, l'intégration de la commune dans l'Association Syndicale Autorisée (ASA) pour la réfection de la route forestière du Pays de Gex.

- a accepté, à l'unanimité, la convention relative aux secours sur pistes avec JMS ambulances.

- a validé, à l'unanimité, les tarifs de secours sur pistes pour la saison 2009/2010.

- a accepté, par 13 voix pour et 4 abstentions, le devis pour la mise en place d'une voûte en pierres sur le rond point du SIDEFAGE pour un montant 12812 € HT.

- a accepté la convention de déneigement présentée par l'entreprise Lachaux qui interviendra en complément des équipes municipales sur des zones prédéterminées.

- a accepté, par 14 voix pour, une opposition, une abstention, le renouvellement du bail à ferme au profit de l'EARL Les Hivouettes.

- a accepté, à l'unanimité, la convention établie par la Collège Jacques Prévert à Saint-Genis pour la mise en place d'un service médical sur le site du collège au profit des élèves de l'école primaire de la commune.

- a accepté le versement d'une subvention au Téléthon, à l'ADAPEI, et aux Restos du Cœur.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur www.crozet.fr ou en Mairie

Bilan et perspectives

2009, l'année des grands travaux.

Pour l'équipe municipale élue en 2008, l'année 2009 a été et restera l'année des grands travaux sur la commune. Une telle conjoncture ne se représentera pas de si tôt. Tour à tour, et parfois en même temps il a fallu faire front et suivre de près d'importants chantiers.

Tout d'abord, c'est la nouvelle école qui a donné du fil à retordre. Un tel bâtiment, de par sa complexité et la mise en place d'éléments aux réglages très sophistiqués, comme la chaudière à plaquettes de bois, les éclairages automatiques, a nécessité beaucoup de visites de contrôle et d'interventions. Au final, enseignants, enfants et parents ont investi ce nouvel endroit, lumineux, coloré, chaleureux, et l'habitent avec bonheur, malgré quelques défaillances techniques qui se manifestent encore de temps à autre.

Le centre du village a été envahi ce printemps par une armada d'engins de toutes sortes qui ont défoncé allégrement chaussées, bas côtés, trottoirs...pour au final, et après des mois de poussière pour les riverains, de déviations en tous genres, de boue, de nids de poules, de bruits et de pollution, voir apparaître quatre bâtiments de 27 logements sociaux, un nouveau rond point, un bout de nouvelle route du col, un tourne à gauche vers la route de la télécabine. Ces travaux ont été l'occasion d'enfouir des réseaux, de reprendre l'assainissement du secteur, de créer des trottoirs, pistes cyclables, passages piétons, espaces paysagers ... Les Crozatis ont fait preuve de beaucoup de patience, de compréhension et de civilité pour la grande majorité d'entre eux. Les délais annoncés ont pratiquement été respectés. Dès les premiers beaux jours, les entreprises goudronneront les trottoirs et aménageront les îlots verts créés. Tous ces troubles seront alors bien vite oubliés et nous apprécierons, le calme revenu, les nouvelles facilités de circulation.

Les locataires Semcoda vont emménager sous peu. Nombreux sont ceux qui admirent cette réalisation qui a su s'intégrer au village et au paysage, en s'inspirant des formes architecturales de la région. Les appartements proposés sont spacieux et confortables.

Le quartier de Poizieux à Avouzon a lui aussi été le théâtre de travaux importants qui ont participé au chambardement général. Un réseau d'assainissement collectif a été installé par la CCPG, occasionnant lui aussi de nombreuses gênes de circulation sur la route de Flies. Soulignons également le réaménagement du chemin des Borgeats, l'arrivée de la fibre optique, l'enfouissement de réseaux ici

et là, les préliminaires de la construction d'un bassin de rétention sur la Cuille pour constater que le calendrier « travaux » a été bien rempli !

En ce qui concerne la vie sociale à Crozet, en plus de l'accueil des nouveaux habitants, la cérémonie de la citoyenneté pour les jeunes adultes, le vide grenier, la foulée du pied des monts, une soirée de remerciements aux bénévoles des associations a été organisée par la commune, concomitamment à la traditionnelle célébration de la Ste Barbe des pompiers. Elle a remporté un vif succès.

L'année 2010 devrait être plus calme...quoique !

Durant le deuxième trimestre 2010, la bibliothèque intégrera les locaux rénovés de la salle des Mouilles. Les habitants pourront se retrouver dans un espace culturel où ils découvriront des collections enrichies de nombreux ouvrages tous publics. Une borne internet sera en libre accès pour les lecteurs et visiteurs. Le Conseil Général subventionne les travaux à hauteur de 5750€ et le mobilier pour 3500€.

Un agrandissement du local des associations a été programmé, comprenant un espace de stockage de matériel et deux WC publics. Ce local sera équipé, si des subventions sont accordées, de cellules photovoltaïques en toiture, nouvelle participation de la commune au développement durable.

L'aménagement et l'équipement de la zone artisanale de la Fontaine Sucrée, en face du Sidéfage, devrait débuter en mai. Une dizaine de nouvelles entreprises s'installeront sur le site dès le début 2011.

2010 sera l'année de la mise en place « de l'Ecole Numérique » aux Chardons Bleus. Notre dossier a été retenu par l'éducation nationale et sera subventionné à hauteur de 9000€, pour équiper l'école d'un tableau interactif et d'ordinateurs portables.

L'élaboration du PLU (intégrant le PLD : plan local de déplacement) entre dans sa phase finale. Les élus travaillent actuellement sur le règlement des zones qui ont été définies, ainsi que sur des orientations d'aménagement. On peut espérer aboutir dans le courant de l'été pour pouvoir utiliser ce nouvel instrument d'urbanisme en fin d'année.

Un important travail de réflexion est prévu pour redéfinir nos objectifs et nos priorités d'aménagement. Des études de nouveaux projets seront lancées comme l'aménagement de la place et la traversée de Villeneuve, la restructuration de la Mairie, des enfouissements de lignes électriques et téléphoniques...du travail en perspective!

Bien vivre à Crozet

Cette association a été créée en 2003. Elle a pour but de préserver et promouvoir la qualité de vie à Crozet, de faire apprécier ce cadre de vie par les habitants et mettre en évidence la richesse de son patrimoine.

Ses activités se partagent entre:

- les traditionnels nettoiyages de la commune dont l'organisation a été reprise par la municipalité depuis deux ans
- les sorties nature
- en 2009, la tenue d'un stand au vide-grenier
- une journée découverte du Verger Tiocan.

En 2010, Bien Vivre souhaite élargir ses activités avec :

- son soutien dans la création d'une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) sur la commune

- une soirée découverte de l'œnologie avec dégustation de vins biologiques
- des séances de secourisme
- sans oublier la sortie nature, ainsi qu'une journée découverte des champignons

Pour tous renseignements:

bienvivreàcrozet@free.fr ou au 04.50.42.42.18.



AMAP

Un certain nombre de personnes intéressées par le concept « **AMAP** » vous proposent de constituer cette association et de la faire vivre.

Que veut dire AMAP ? Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Derrière ce sigle se cache un véritable contrat entre un maraîcher de culture raisonnée, voire biologique et des consommateurs qui veulent découvrir ou redécouvrir des légumes récoltés le plus naturellement possible au rythme des saisons. Elle a une fonction éducative : visite des classes, pique-nique...

Quel en est le fonctionnement ? Le maraîcher est un producteur indépendant et responsable de son travail. Il est assuré de vendre sa production à une association de consommateurs actifs. L'association apporte un soutien logistique pour la distribution des récoltes. Ses adhérents peuvent aussi selon leur compétence et leur disponibilité donner des coups de main au maraîcher : construction de serres, désherbage et autres petits services. L'association collecte les fonds auprès des adhérents et régule les paiements au maraîcher exploitant.

Que faut-il pour que l'association vive ? Il faut un terrain de 2 ha environ pour la production de 50 paniers. Ce terrain doit être proche d'un point d'eau pour l'arrosage. Il se situe en général à la périphérie du village. Il faut un bâtiment pour abriter le matériel et les outils de maraîchage. Lorsque le maraîcher arrive, il faut favoriser son installation notamment dans sa recherche d'un logement (problème crucial de notre région), si celui-ci n'est pas originaire du Pays de Gex.

Nous en sommes au balbutiement de cette association. C'est une aventure en laquelle nous croyons. Cela prendra du temps, mais avec votre appui nous arriverons à la mener à bien. En attendant notre propre adresse email, vous pouvez manifester votre intérêt pour ce projet sur la messagerie de l'association partenaire « Bien Vivre à Crozet » : bienvivreàcrozet@free.fr ou jprvuillemet@yahoo.fr.

La première étape est de connaître le nombre et l'identité des adhérents potentiels car, par expérience, le nombre de paniers n'est pas illimité.

Pour vous informer sur le concept «AMAP»

une réunion d'information est prévue le 9 mars 2010 à la salle des fêtes de Crozet à 20 h 30 .

Les nouvelles illuminations de fin d'année

En décembre, le nouveau rond-point de Crozet/Avouzon a été mis en lumière. De nouveaux motifs à faible consommation utilisant la technologie LED ont également été mis en place sur l'éclairage public des rues environnantes vers Avouzon et Crozet. En 2010, la commune poursuivra sa démarche de réduction de la consommation d'énergie en équipant Villeneuve et le centre d'Avouzon avec de nouvelles décorations. Les trois sapins aux guirlandes multicolores qui, traditionnellement,



illuminent les centres de Crozet, Villeneuve et Avouzon sont conservés mais les ampoules à incandescence seront progressivement remplacées par des ampoules dix fois moins gourmandes en énergie. Un investissement progressif pour la mise en valeur de nos rues pendant les fêtes de fin d'année.

Les modes de garde des petits

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant, dans l'attente de la construction de la nouvelle crèche secteur de St Genis, Chevry, Sergy et Crozet, vous pouvez vous adresser aux services suivants:

- Multi-Accueil de St Genis - 40 rue Jules Ferry , contacter la Directrice Mme REMY au 04.50.28.23.28.
- La Roulinotte - Halte-Garderie itinérante pour la commune de Chevry, contacter la Directrice Mme BERTALLI au 06.88.90.10.55.
- Le Relais Assistantes Maternelles, contacter l'animatrice Mme BERTHELLIER au 04.50.20.79.81.
- La crèche privée de St Genis Pouilly, contacter Mme BOUCHER au 06.45.63.72.74.

Le plan local de déplacement

Le Conseil Municipal a mandaté le cabinet Inddigo pour réaliser un plan de déplacement sur l'ensemble de la commune. Pour cela un diagnostic de la situation actuelle a été présenté en réunion publique en décembre, et le cabinet travaille à l'analyse globale pour limiter les problèmes de trafic, de stationnement et assurer les besoins de déplacements en mode « doux » pour les piétons et les cycles.

Les propositions d'aménagements telles que les cheminements et la sécurisation des voiries communales devront permettre aux élus d'organiser et d'améliorer les déplacements.

Pour tenir compte de l'avis des crozatis, une journée de groupes de travail est organisée le mercredi 3 mars :

Groupe AVOUZON : de 10 h à 11 h 30 (salle des fêtes)

Groupe VILLENEUVE : de 10 h à 11 h 30 (ancienne école)

Groupe CROZET : de 14 h à 15 h 30 (salle des fêtes)

Pour participer, s'inscrire en mairie ou adresser un message :

mairie@crozet.fr



Quelques règles d'urbanisme



Depuis quelques temps sont apparues sur la commune un certain nombre de constructions peu esthétiques et démesurées, souvent en bordure de parcelles, non conformes à notre POS (plan d'occupation des sols), et donc illégales : il s'agit des enrochements abusifs ou « murs cyclopéens ».

Rappelons tout d'abord les règles principales d'urbanisme à respecter quant à l'implantation des constructions et des clôtures sur notre commune :

« Articles 11 UA/UB/UC/1NA/2NA... »

Implantation et volumes : « La construction doit s'adapter à la topographie du terrain naturel afin de ne pas bouleverser le paysage »

« La répartition des niveaux doit être en concordance avec la pente naturelle du terrain »

« Toutefois des dispositions particulières peuvent être admises si la nature de l'opération ou la topographie des lieux l'exigent, ou si un soutènement est nécessaire »

Les clôtures : « La hauteur totale des ouvrages de clôture ne doit pas dépasser 1,60m. Dans le cas éventuel d'un mur plein, la hauteur de celui-ci est limitée à 0,60m. »

Il est clair, à la lecture de ces articles de notre règlement, qu'un des soucis majeurs des ses rédacteurs était de préserver la topographie naturelle en pente de notre village, et d'éviter des murs hauts en bordure de parcelle.

La plupart des enrochements que l'on peut voir sur la commune ont été édifiés, sans autorisation, en limite de propriété. Ce sont donc des murs de clôture. Ils devraient donc respecter la hauteur de 0,60m maximum. Ce ne sont pas des murs de soutènement au sens urbanistique, car ils soutiennent pour la majorité d'entre eux de la terre rapportée dans le but d'aplanir le



terrain autour de la maison. En urbanisme, un mur de soutènement ne peut soutenir qu'un terrain naturel excavé pour les besoins d'une construction.

On peut comprendre le souci des propriétaires qui se livrent à ces remodelages sévères : l'entretien d'un terrain plat serait plus facile... Que n'ont-ils fait alors le choix de construire en plaine ?

Ces enrochements en bordure créent des décrochements inesthétiques qui mesurent parfois de 1 à 2m de hauteur, avec des éléments massifs, surdimensionnés par rapport à l'habitat, très difficiles à cacher et à végétaliser. Le paysage de certains lotissements est transformé comme par d'imposantes fortifications ! Que sont donc devenus les murets d'antan en pierres taillées ?

Il existe pourtant une solution plus sage et plus respectueuse de la topographie et du règlement du POS. Elle consiste à aménager sur un terrain en pente plusieurs terrasses successives, en escaliers qui peuvent devenir autant de parcelles paysagères, faciles à entretenir, agréables à l'œil et à l'environnement.

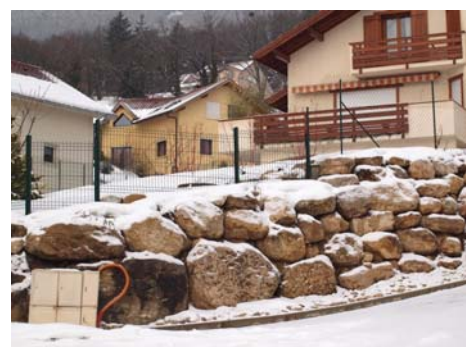
Il est rappelé d'autre part, que suite à la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2008 il est obligatoire sur la commune de Crozet, de déposer en Mairie un dossier de DP (demande préalable) avant d'édifier une clôture, quelle qu'elle soit.

Le service de l'Urbanisme est à votre disposition:

- le mardi de 8h à midi, de 14h à 18h30
- le vendredi après midi de 14h à 17h.

Des élus de la commission Urbanisme peuvent également vous recevoir pour vous aider dans vos projets sur simple rendez vous.

Merci de votre compréhension.



Le comité de jumelage Neige et Sable

En 1997, Jullouville souhaite ardemment établir des liens durables avec une commune de montagne. Le hasard a voulu qu'un ressortissant de Jullouville établi dans le Pays de Gex fasse part de ce souhait à l'un de ses amis de Crozet, originaire aussi de cette même région. Le conseil municipal encourage cette initiative en envoyant une délégation à Jullouville.



En 1999, une charte d'amitié est signée entre les deux communes, elle sera suivie par la concrétisation du jumelage, en mai 2007 à Jullouville et en septembre 2007 à Crozet.

Le but principal du jumelage est de promouvoir et encourager les échanges et les visites d'amitié ainsi que le développement des liens culturels et sportifs.

Le comité de jumelage s'appelle « Sable et Neige » à Jullouville et « Neige et Sable » à Crozet.

Des échanges réguliers sont établis entre les deux communes.

En 2009 :

- En avril, un groupe d'une dizaine de Jullouvillais sont venus participer au repas dansant à Crozet. A cette occasion, une rencontre a lieu en mairie avec les élus et la délégation de Jullouville.

- En septembre, les Crozatis se sont rendus à Jullouville pour le week end des grandes marées d'équinoxe. Le programme était sur le thème de la mer avec visite des pêcheries, observation du phénomène du mascaret, pêche à pied sur l'île de Chasey, découverte du barrage sur le Couesnon...
- En décembre, traditionnellement les Crozatis participent au marché de Noël de Jullouville où ils animent un stand « raclette » très apprécié par nos amis.

A chaque rencontre à Jullouville, les représentants de Crozet sont accueillis par la municipalité.

Les échanges entre les associations culturelles et sportives des deux communes mériteraient d'être développées, nous invitons les comités à prendre contact avec Michel Bosseaux, président 04 50 41 03 30 ou avec la mairie 04 50 41 02 46.

Vous, anciens ou nouveaux habitants de Crozet, venez rejoindre l'association et vous découvrirez une région balnéaire en bordure de la baie du Mont Saint Michel, à l'opposé de notre région montagnaise.



La vie du site internet

L'équipe municipale élue en 2008 s'était engagée dans sa profession de foi à développer la communication. Un instrument, qui existait déjà, devait absolument évoluer pour devenir plus réactif et performant: le site Web de la commune.

Avec l'aide de la CCPG et l'implication de quelques élus, ce site a vu le jour assez rapidement.. Après vingt mois de fonctionnement, le bilan que l'on peut faire est très satisfaisant et nous encourage à continuer sur cette voie : 35700 consultations depuis son ouverture, 1800 consultations au cours du dernier mois, 85 consultations par jour en moyenne.

C'est le « compte rendu du dernier conseil municipal » qui est le plus visité, suivi par « les heures d'ouvertures de la mairie », puis « profitez de nos montagnes », « Crozet et alentours », « Hôtels et restaurants de la commune »...et curieusement notre article sur « les haies vives » (ce qui témoignerait de l'intérêt grandissant pour le « vert » de nos contemporains ?). Google est le plus grand pourvoyeur en visiteurs, suivi de Bing. On constate que les consultations sont partagées à peu de chose près équitablement entre les articles d'intérêt purement local (compte rendu du conseil...), et des sujets plus généraux (forages géothermiques domestiques...).

Ce que nous regrettons cependant, c'est l'utilisation à sens unique de ce que nous aimerions être une plate forme d'échanges au sein de la commune. Nous recevons très peu de commentaires, de questionnements, de suggestions dans notre boîte aux lettres. L'offre de publication des petites annonces locales n'a pas rencontré un franc succès.

Plus d'échanges nous permettraient certainement d'évoluer encore, de mieux « coller » aux attentes, d'améliorer cette communication qui est le secret de la bonne entente et de la convivialité.

Alors, rendez vous sur : www.crozet.fr et webmestre @crozet.fr

Mairie de Crozet 01170

Téléphone : 04 50 41 02 46

Télécopie : 04 50 42 47 65

Messagerie : mairie.crozet@cc-pays-de-gex.fr ou webercrozet@crozet.fr

Crozet Contact est édité par la commune de Crozet

Imprimé par COPY PLUS, à Ferney Voltaire

Comité de rédaction : D. Donzé, M. Barbier

<http://www.crozet.fr> Nous faisons notre maximum pour le rendre vivant et attractif. Vous y trouverez beaucoup d'informations sur la vie de notre commune. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, nous faire parvenir des articles, des photos! Merci

Le club des aînés

Le 21 décembre 2009, le Club des Aînés s'est réuni pour un bon repas de fin d'année cuisiné par Mr Baguet. 53 personnes étaient présentes. Nous avons profité de cette journée pour gâter les gens qui ont eu leur anniversaire en zéro. Nous avons passé une bonne journée et avons bien fini l'année. Merci à Jean Masson pour son aide.

Le 11 janvier, le Club a repris ses activités. Mr et Mme Steffen ont été élus roi et reine de la journée. Bonne chance à eux!

Colette Zanarone

Le 1er février l'assemblée générale a élu Mr Janiszewski Casimir comme nouveau président.

Agenda

Mois de février

Dimanche 7 février: Après-midi « crêpes » pour les aînés

Mardi 9 février: Carnaval du sou des écoles

Vendredi 26 février: Permanence de l'assistante sociale

Mois de mars

Mercredi 3 Mars: Plan local déplacements 10h/11h30
Avouzon et Villeneuve, 14h/15h30 Crozet

Jeudi 4 mars: Conseil Municipal à 20h 00.

Mardi 9 mars: Réunion publique d'information sur la création d'une AMAP

Dimanche 14 et 21 mars: Elections régionales

Vendredi 19 mars: Repas dansant des vétérans du Foot

Samedi 20 mars: Audition de l'école de musique

Vendredi 26 mars: Permanence de l'assistante sociale

Samedi 27 mars: Marché de Pâques des amis de l'orgue

Mois d'avril

Jeudi 1 avril : Conseil Municipal à 20h 00

Vendredi 23 avril: Permanence de l'assistante sociale

Samedi 24 avril: Nettoyage de printemps de la commune
- Repas dansant du comité de jumelage Neige et Sable

Mois de mai

Jeudi 6 mai: Conseil Municipal à 20h 00

Samedi 8 mai: Cérémonie aux monuments aux morts à 11h30

- Concert société musicale Chevry/Crozet

Dimanche 9 mai: Exposition voitures anciennes French Chromes

Vendredi 14 mai, samedi 15 mai, dimanche 16 mai: Vogue Jeunesse Crozet

Samedi 22 mai: Sou des écoles, soirée moules frites

Vendredi 28 mai: Permanence de l'assistante sociale

Samedi 29 mai: Repas dansant des pompiers

Mois de juin

Jeudi 3 juin: Conseil Municipal à 20h 00

Vendredi 11 juin: Tournoi de foot AS Crozet-Saint Genis-Vétérans

Jeudi 17 juin: Concours boules, union bouliste.

Samedi 19 juin: Fête de la musique Ecole de musique

Vendredi 25 juin: Permanence de l'assistante sociale

Samedi 26 juin: Fête d'été de l'école

Mois de juillet et août

Jeudi 1 juillet: Conseil municipal à 20h 00

Mercredi 14 juillet: Cérémonie monuments aux morts à 11h30

- Fête du 14 juillet de Crozet-Associations

Samedi 14 août: Jeux inter pompiers et repas